

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 24 MARS 2026

Présent-e-s :

M. Vincent CASARES, Président

M. Marco SOLARI, Vice-président

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Francisco VALENTIN, Membre du Bureau

Mmes Leticia BARBA, Véronique DUBOIS, Isabel GARDIOL, Marie-José MOLLA, Suzanne QUEIJO HADDAD, Mme Isabelle WILLIMANN, Muriel ZIMMERMANN, Conseillères municipales

MM. Jean-Christophe DELFIM, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENYOY, Michel FAVRE, Marc GUILLERMIN, Senad MAJBOUR, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Barthélémy VON HALLER, Marc ZUMBACH, Conseillers municipaux

Excusé-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau, Mmes Anita DE MITRI, Barbara SOULIER, Conseillères municipales, M. Luis BRUNSCHWEILER, Secrétaire, M. Claudio FEDELE, Conseiller municipal, et M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Philippe ROCHETIN, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

Mme Nicole BERTHOD-HUTIN, Secrétaire générale adjointe

Mme Laure DEROBERT, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2026**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
 - a) Environnement et infrastructures du 2 mars
 - b) Sécurité et communication du 9 mars
 - c) Sociale et enfance du 12 mars
 - d) Culture du 16 mars
 - e) Finances et économie du 19 mars

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 22-2026 R : Crédit d'engagement de 4 200 000 F pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates
- b) D 24-2026 R : Crédit d'engagement de 3 300 000 F pour la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune (poste de police communal et permanence sociale) dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates
- c) D 29-2026 P : Constitution de deux servitudes de distance et vue droite au profit des parcelles Nos 2'323, 7'466, 7'467 et 7'468 et à charge de la parcelle n° 5'275, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates
- d) D 30-2026 P : Autorisation donnée au Conseil administratif de signer les actes relatifs aux mutations parcellaires permettant la finalisation des aménagements extérieurs de l'immeuble sis sur les parcelles Nos 6'877, 6'874, 7'599 et 7'600 ainsi que la cession gratuite au domaine public communal de la surface supportant l'éco-point, et à la constitution de deux servitudes à usage de place SIS au profit des futures parcelles Nos 7'854 et 7'855 et à charge de la future parcelle communale N° 7'852, en lien avec la réalisation du PLQ N°29117-529 (Petites Fontaines) à Plan-les-Ouates

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 07-2026 R : Pour la création et l'amélioration des places de parc pour deux-roues motorisés et/ou musculaires à Plan-les-Ouates
- b) M 08-2026 R : Pour une modernisation progressive et une gestion pérenne des places de jeux de la commune de Plan-les-Ouates
- c) M 09-2026 P : Pour l'ouverture de discussions avec la commune de Confignon concernant les parcelles du PLQ des Cherpines situées sur son territoire et une éventuelle modification des limites territoriales communales

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Casares, Président, ouvre la séance à 20h00. Il salue la présence de Mme Monbaron, Maire, et de M. Rochetin, Conseiller administratif, ainsi que des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Il excuse l'absence de M. Rodriguez, Conseiller administratif, de M. Luis Brunschweiler, Secrétaire, de Mme Saas, Membre du Bureau, de Mmes Anita de Mitri et Barbara Soulier, Conseillères municipales, et de M. Fedele, Conseiller municipal. Il y a donc 21 Conseillers municipaux présents, soit 20 votants (21 en cas de majorité qualifiée, où le Président doit voter). Il demande s'il y a des demandes de motion sur le siège, ce qui n'est pas le cas.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

M. Solari apporte une précision pour l'une de ses interventions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président précise que le délai référendaire débutera le 16 avril et s'achèvera le 27 mai 2026 pour les délibérations qui seront votées ce soir.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

3.1 Sécurité

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- 5 cas d'incivilités :
 - 3 déchets/salissures (1 machine industrielle d'environ 500 kg déposée parmi les encombrants et 2 cartons et dépôts en-dehors des déchetteries)
 - 2 tags racistes
- Contrat local de sécurité
 - Le contrôle radar a été annulé par la police cantonale et reporté en mars.
- Interpellations et rapport au Ministère public :
 - 1 conducteur en infraction en état d'ébriété qualifiée
 - 1 personne désorientée retrouvée et ramenée chez elle
- Cambriolages (données cantonales) :

Février 2026 : 4 (2 villas/appartements, 1 commerce/chantier).

3.2 Aménagement du territoire

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- PLQ des Cherpines - référendum

Le 8 mars dernier, la population de Confignon a majoritairement refusé le préavis de son Conseil municipal sur le PLQ Cherpines. Le préavis positif qui avait été voté en 2024 par le Conseil municipal de Confignon est donc automatiquement transformé en préavis négatif. Cependant, le préavis des Communes est uniquement consultatif et le Canton pourrait passer outre. Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates a préavisé favorablement ce PLQ et le Conseil d'Etat doit aussi en tenir compte. Dès lors, le Conseil administratif a demandé un rendez-vous avec le Conseil d'Etat M. Walder ce vendredi 27 mars pour en discuter et tiendra au courant le Conseil municipal de la suite que le Canton souhaite donner à ce PLQ.
- 5% AVQ du Rolliet

Le second appel à projets destiné à trouver des preneurs dans 9 arcades 5% du quartier du Rolliet a été lancé la semaine dernière. Il s'agit de trouver des porteurs de projets pour des arcades aussi variées qu'un réparateur de vélos, une librairie-tea-room, des services à la personne, vêtements, textile et couture, etc. Les propositions sont attendues pour début mai afin de formaliser durant l'été les baux permettant aux preneurs de s'installer dans des locaux qui seront livrés au printemps 2027. Les Conseillers municipaux sont invités à

relayer cet appel pour faire en sorte qu'un maximum de porteurs potentiels puissent y répondre.

- Centre sportif et culturel

Une séance de présentation du projet en compagnie de représentants des Conseils municipaux et Conseils administratifs des Communes de la rive gauche s'est déroulée hier soir. Un peu plus d'une trentaine de personnes de 10 Communes différentes étaient présentes. Les Conseillers municipaux de ces Communes étaient particulièrement contents d'avoir pu bénéficier de cette présentation. Nous remercions les personnes qui ont permis l'organisation de cette séance qui fut fort appréciée et vous tiendrons au courant de la suite ; le délai est fixé au mois de septembre prochain.

3.3 Sport

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Padel tennis

Les travaux se termineront à fin mars ; les 2 terrains seront mis en service au début du mois d'avril. La couverture de ces 2 terrains se fera dans un 2^{ème} temps, dans le courant du printemps. Toutes les informations concernant les modalités d'utilisation seront disponibles sur le site internet communal prochainement, et nous pourrons les évoquer en commission, puisque la commission se réunit prochainement sur place. Une inauguration sera organisée après le 175^e anniversaire et la date sera communiquée dès qu'elle sera connue.

3.4 Environnement et espaces verts

Mme Monbaron fait part des informations suivantes de la part de son collègue M. Rodriguez, absent ce soir :

- Square des Footballeurs

L'autorisation de construire (APA) pour le projet du Square des Footballeurs a été délivrée et ce projet sera présenté lors d'un prochain Conseil municipal pour un renvoi en commission. L'appel d'offres a été réalisé et les prix sont en cours d'analyse.

- Bancs sur l'esplanade de la piscine

La voirie a restauré les bancs sur l'esplanade de la piscine. Le résultat sera apprécié pour les prochains beaux jours.

- Plantation d'une haie

Une haie est en cours de plantation pour séparer l'immeuble de la Paroisse catholique et le Mail 2000. Ces travaux se font en commun avec la Paroisse et permettront de créer une ambiance paysagère harmonieuse avec ces nouveaux habitants.

3.5 Culture

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Saison culturelle :

6-15 mars : Des milliers de Sankara, création du collectif Puck, a très bien fonctionné sur les 9 représentations avec 97% de taux de remplissage et 568 spectateurs. 69 cartes étudiants/20ans-20francs ont été présentées, ce qui est énorme. En plus, une représentation a été organisée pour les écoles et une autre pour les EMS et seniors.

11 mars : Mukashi-Mukashi, en partenariat avec le festival Groove'n'moove. 2 représentations, 86% de taux de remplissage.

Dernier spectacle de la Saison : concert "retour aux sources gitanes" avec Titi Robin et Roberto Saadna le 11 juin.

- Festival de la Cour des Contes : du 24 au 29 mars à La julienne et divers lieux partenaires
- Bain de livres : du 13 au 17 avril sur l'esplanade du Sapay.
- Pleins Feux : du 27 avril au 26 juin à La julienne : spectacles et expositions des élèves.

3.6 Action sociale et Jeunesse

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- SEM : fermeture du centre des requérants d'asile fin mars. Un bilan a été réalisé le 20 mars en présence de toutes les parties et les retours des collaborations sont positifs. Les dernières personnes quitteront le centre le 27 mars.
- Adhésion à la plateforme Restoscolaire : le Conseil administratif a décidé d'adhérer à la plateforme Restoscolaire proposée par le GIAP dès la rentrée scolaire d'août 2026. Cela aura l'avantage de simplifier la facturation des repas aux familles. Une simplification des tarifs sera également mise en œuvre pour la rentrée.
- Semaine contre le racisme : une première soirée avec les contes roms et un repas a eu lieu le 21 mars à Champ-Ravy. Une autre soirée est prévue le 28 mars, avec une pièce de théâtre à La julienne, en collaboration avec le service Culturel.
- Assemblée du quartier dans le cadre du Contrat de quartier La Chapelle – Les Sciers : ce jeudi à l'Auditorium du Sapay.
- En vacances dans mon quartier : les 8 et 9 avril, formation de babysitting pour les jeunes de la commune en collaboration avec la Croix-Rouge genevoise.
- Parcours d'accueil pour les nouveaux habitants : le 25 avril, départ de Champ-Ravy et arrivée à la Maison du Marais.
- Fête du Printemps : le 25 avril à Champ-Ravy.

M. Rochetin donne lecture de la réponse du Conseil administratif à la motion M 53-2025 – « Pour que les enfants pratiquant l'Instruction En Famille (IEF) bénéficient des mêmes droits que les autres enfants scolarisés dans la commune » (annexe 1).

3.7 Petite enfance

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- L'inauguration de la crèche Potimarron a eu lieu samedi 14 mars en matinée avec une belle implication des collaborateurs. Une réussite tant par l'organisation que par les animations proposées afin de rendre l'événement dynamique. Grande participation du public. Des visites des bâtiments de la coopérative de la Bistoquette ont été proposées pour mettre en visibilité les infrastructures.
- Crèche Octarine : la réception était initialement prévue en 2027 ; elle a été reportée en 2028. Le quartier sera encore trop en chantier en 2027.

3.8 Promotion économique

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Petit-déjeuner de bienvenue des nouvelles entreprises : mercredi 11 mars a eu lieu le traditionnel petit-déjeuner d'accueil des nouvelles entreprises, organisé par le secteur Promotion économique de la Commune et l'AZIPLO. Une cinquantaine d'entrepreneurs et d'entrepreneuses se sont retrouvés au PopUp café de la Fondation ForPro, au cœur de l'espace Tourbillon. En 2025, 182 entreprises ont choisi de s'installer à Plan-les-Ouates.

3.9 175^{ème} anniversaire de la Commune

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Appel à bénévoles : le lien pour s'inscrire aux créneaux et aux postes proposés sera communiqué dès le 1er avril par la newsletter communale, les réseaux sociaux et autres publications.
- Exposition du Fonds d'art dans le cadre du 175^{ème} : il est possible jusqu'au 3 avril de découvrir la première exposition du Fonds d'art à HiFlow. Sélection d'une soixantaine d'œuvres de notre collection. Un catalogue complète l'exposition afin de visibiliser toutes les œuvres mobiles et celles dans l'espace public auprès de la population.
- Arbre planté : un arbre offert par l'entreprise Menu a été planté sur la Butte le 19 mars, en présence de Mme le Maire.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal – annexes a à e.

- a) **Environnement et infrastructures du 2 mars**
- b) **Sécurité et communication du 9 mars**
- c) **Sociale et enfance du 12 mars**
- d) **Culture du 16 mars**
- e) **Finances et économie du 19 mars**

Le **Président** précise que le rapport de la commission Culture a été modifié à la demande du Secrétariat général. En effet, les employés de la Commune ne doivent pas être nommés.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibérations

- a) **D 22-2026 R : Crédit d'engagement de 4 200 000 F pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates**

Le **Président** rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération (annexe 2) le 17 février 2026. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis dans sa séance du 2 mars 2026 un préavis favorable à l'unanimité, et en commission Finances et économie qui a émis dans sa séance du 19 mars un préavis favorable à l'unanimité également.

En l'absence d'interventions, le **Président** soumet la délibération D 22-2026 au vote du Conseil municipal.

La délibération D 22-2026 est <u>acceptée</u> par 20 oui, soit à l'unanimité.

- b) **D 24-2026 R : Crédit d'engagement de 3 300 000 F pour la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune (poste de police communal et permanence sociale) dans l'immeuble H1 du PLQ Rollet à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération (annexe 3) le 17 février 2026. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis dans sa séance du 2 mars 2026 un préavis favorable à l'unanimité, et en commission Finances et économies qui a émis dans sa séance du 19 mars un préavis favorable à l'unanimité également.

M. Rochetin revient sur une question posée en commission Finances et économie sur le partage des frais concernant l'utilisation du violon. Il confirme qu'une convention sera établie avec les autres Communes utilisatrices pour le partage de ces frais.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération D 24-2026 au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 24-2026 est acceptée
par 20 oui, soit à l'unanimité.**

c) D 29-2026 P : Constitution de deux servitudes de distance et vue droite au profit des parcelles Nos 2'323, 7'466, 7'467 et 7'468 et à charge de la parcelle n° 5'275, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates

Le Président soumet l'entrée en matière de cette délibération (annexe 4) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 20 oui, soit à l'unanimité.

Mme Willimann rejoint la séance à 20h27 (21 votants, 22 en cas de majorité qualifiée)

Mme Monbaron précise que cette délibération concerne les immeubles situés devant la Mairie, pour lesquels les travaux sont attendus depuis très longtemps, 14 ans. Les explications quant à ce long délai figurent dans l'exposé des motifs, ainsi qu'une illustration des bâtiments futurs, avec deux petits bâtiments dans les jardins, proches de la limite parcellaire. Les deux petits demi-cercles bleus représentent les servitudes de distance et de vue droite. Cela empêche toute construction sur la partie du mail situé devant la Mairie. Ce n'est pas dérangeant, puisque nous n'avons pas l'intention de construire quoi que ce soit à cet endroit. Nous n'avons donc pas refusé l'inscription de ces servitudes. Nous avons cependant demandé que l'acte notarié mentionne le fait que la promenade est régulièrement utilisée pour des manifestations communales (promotions, fête du 1^{er}-août, Noël communal, etc.). A ces occasions, des tentes y sont installées, et bien souvent aussi des petits stands. L'acte indiquera donc que ces chapiteaux ou tentes pourront toujours être installés et qu'ils ne seront pas considérés comme des constructions particulières. D'autre part, le propriétaire versera à la Commune une indemnité de 10 620 F qui a été calculée par un bureau spécialisé en la matière et les frais de géomètre et ceux liés à la constitution de cet acte seront également à la charge du propriétaire.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

Mme Zimmermann demande si l'affectation de ces deux petits bâtiments est bien du logement.

Mme Monbaron répond par la négative. Ils ne sont pas assez grands. Ce seront des bureaux. Aux rez-de-chaussée des immeubles, il y aura des locaux administratifs.

Mme Zimmermann a vérifié l'information sur SITG et a appris que la parcelle 74168 ne prévoit que l'affectation logement, alors que la 7466 prévoit logement et activités.

Mme Monbaron ne pense pas qu'il y aura du logement dans ces bâtiments, mais cela ne change rien à la constitution des servitudes dont il est question ici. Ce projet sera présenté en commission, dans le détail.

Mme Zimmermann sait qu'il est parfois difficile d'obtenir les autorisations de construire et comprend la position du Conseil administratif après tant d'attente. Elle relève cependant que ces servitudes augmentent les droits à bâtir du propriétaire privé, pour 10 620 F. Si les servitudes

étaient refusées, l'autorisation de construire serait refusée seulement pour ces deux excroissances. Ce fait ne ressort pas explicitement de l'exposé des motifs.

Mme Monbaron remarque que deux petits bâtiments existent déjà. Ils seront remplacés.

Mme Zimmermann constate qu'il y aura quand même beaucoup plus d'imperméabilisation des cours.

Mme Monbaron rappelle que le projet initial était de raser les bâtiments actuels et d'en reconstruire avec un grand parking souterrain. Mais la Commission des Monuments et Sites a refusé. Les immeubles actuels doivent rester, mais tout l'intérieur sera refait aux normes énergétiques et il n'y aura pas de parking souterrain. Le propriétaire a déjà dépensé des centaines de milliers de francs pour les plans successifs qui ont été présentés. Nous pouvons tous être soulagés maintenant que quelque chose puisse être fait.

M. Thorimbert constate que notre marge de manœuvre est assez faible dans ce type de dossier. Mme Monbaron donnera des explications détaillées en commission Aménagement et nouveaux quartiers lundi prochain. Comme les propos de Mme Zimmermann ne remettent pas en question un vote sur le siège de cette délibération, il propose de la voter ce soir.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération D 29-2026 au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 29-2026 est acceptée
par 17 oui et 5 abstentions *.**

*) majorité qualifiée, le Président doit voter

- d) **D 30-2026 P : Autorisation donnée au Conseil administratif de signer les actes relatifs aux mutations parcellaires permettant la finalisation des aménagements extérieurs de l'immeuble sis sur les parcelles Nos 6'877, 6'874, 7'599 et 7'600 ainsi que la cession gratuite au domaine public communal de la surface supportant l'éco-point, et à la constitution de deux servitudes à usage de place SIS au profit des futures parcelles Nos 7'854 et 7'855 et à charge de la future parcelle communale N° 7'852, en lien avec la réalisation du PLQ N°29117-529 (Petites Fontaines) à Plan-les-Ouates**

Le Président soumet l'entrée en matière de cette délibération (annexe 5) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron précise qu'il s'agit de mettre à jour des servitudes, par rapport à la construction du dernier immeuble dans le quartier du Vélodrome, tout en bas du Mail 2000, attendu depuis longtemps. Les 3 immeubles, dans la situation actuelle, présenteraient un décrochement par rapport au Mail 2000. Le réaligement proposé permet de faire un Mail clair et de la même largeur du haut en bas. Ce réaménagement nécessite une cession de 143 m² du domaine communal aux propriétaires des immeubles en construction. L'acte notarié inclura aussi un réajustement de l'assiette du domaine public qui se trouve à la route de Base, car en raison des travaux du tram, le trottoir ne correspond plus. Une deuxième cession au domaine public de la part du propriétaire des immeubles concerne l'écopoint. Tous les écopoints des quartiers du Vélodrome et des Petites-Fontaines ont été réalisés par les constructeurs des immeubles. En l'occurrence, celui-ci sera cédé à la Commune. Il s'agit de 136 m² qui reviendront donc au domaine public communal. Ces cessions seront faites à titre gratuit, vu la faible différence entre ces 136 et 143 m². Une troisième servitude d'usage est prévue pour les emplacements pour les camions de pompiers. Cet espace de 22 m² devra rester libre en tout temps et son entretien incombera aux propriétaires des immeubles. Le PLQ ne prévoyait pas ces différents éléments, raison pour laquelle une délibération est soumise ce soir au Conseil municipal pour autoriser le Conseil administratif à signer les textes qui en découlent.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, le **Président** soumet la délibération D 30-2026 au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 30-2026 est acceptée
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

*) majorité qualifiée, le Président doit voter

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 07-2026 R : Pour la création et l'amélioration des places de parc pour deux-roues motorisés et/ou musculaires à Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté l'entrée en matière de cette délibération (annexe 6) le 17 février dernier. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures, qui a émis dans sa séance du 2 mars 2026 un préavis favorable à l'unanimité, sous réserve de la proposition de deux amendements. Les textes de ces amendements sont projetés à l'écran.

M. Thorimbert s'exprime en tant que Président de la commission qui a discuté de cette motion. Discussion fort intéressante. Les amendements ont été préavisés favorablement à l'unanimité parce que le texte initial était beaucoup trop restrictif pour faire des études pour avoir des places supplémentaires pour les motos et les scooters, pour lesquels le besoin est avéré. L'exigence initiale pour ne pas supprimer de places pour les voitures aurait pu condamner cette possibilité parce que l'espace public est déjà bien utilisé. A charge donc des services communaux de trouver de nouvelles places pour les motos et les scooters, même s'il faut, comme effet collatéral, supprimer quelques places pour voitures. La motion aborde aussi les places pour les vélos, mais en tant que cycliste, il ne rencontre personnellement pratiquement aucun problème dans la commune pour garer son vélo. Il y a bien assez de places à son avis, même si c'est parfois un peu serré.

M. Valentin constate que cette motion est pleine de bonnes intentions, mais son groupe trouve qu'elle contient aussi quelques idées cachées et qu'elle met en opposition les cyclistes contre les motocyclistes, les motocyclistes contre les automobilistes. Ce n'est pas très rassembleur, ni pour le bien de la communauté en général. Avec les modifications apportées, il voit vraiment une volonté de pouvoir supprimer des places pour voitures, alors qu'il n'y en a pas pléthore à Plan-les-Ouates. Cela oriente vers des parcs à vélos qui ne sont pas forcément nécessaires, parce qu'il y en a déjà partout, plus de 600, couverts ou non couverts. Il en est prévu aussi aux Cherpines. A son sens, cette motion est un peu particulière, et il ne voit pas vraiment où veut en venir la motionnaire. Pour cette raison, il ne la soutiendra pas, et ses collègues de parti probablement pas non plus.

Mme Monbaron rebondit sur les propos de M. Valentin et constate que si nous voulons créer des places pour les motos, vraiment nécessaires dans la commune, nous n'avons pas tellement le choix. Les deux-roues motorisés ne doivent pas se garer sur les trottoirs et la loi impose des places dédiées. Nous avons l'obligation de créer ces places, et devons prendre l'espace soit dans les espaces verts, soit en supprimant des places voitures. Il y a de plus en plus de deux-roues motorisés dans toute la Suisse. Nous avons déjà dû supprimer des places voitures pour créer des places motos, et il n'y a pas eu de plaintes, au contraire, les motocyclistes sont heureux de pouvoir enfin garer leurs véhicules. Les places seront prévues pour les deux-roues de manière générale, motorisés ou non, mixtes. Quant aux 600 places pour vélos dans la commune, il s'agit d'une obligation légale, que le Conseil municipal a votée par le biais du PLQ, qui prévoit 3 places vélos pour 120 m2 de logement. De plus en plus de personnes se déplacent à vélo, et en ont même plusieurs (de course, électrique, etc.). C'est la raison pour laquelle de nombreuses places sont prévues aux Cherpines, dans un avenir très proche puisque les immeubles du Rolliet sont quasiment terminés et que les gens devraient arriver dès 2027. Ce seront des places pour les habitants.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le 1^{er} amendement pour la suppression de la phrase « Cet inventaire devra privilégier... », qui est accepté par 19 oui et 2 non, puis le second amendement pour l'ajout de la phrase « ...dans la mesure du possible. », qui est accepté par 19 oui et 2 non.

Le Président soumet maintenant la motion ainsi amendée au vote du Conseil municipal.

**La motion M 07-2026, amendée, est acceptée
par 19 oui et 2 non.**

b) M 08-2026 R : Pour une modernisation progressive et une gestion pérenne des places de jeux de la commune de Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté l'entrée en matière de cette motion le 17 février 2026. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis dans sa séance du 2 mars 2026 un préavis négatif à l'unanimité.

M. Majbour annonce que le MCG retire cette motion.

c) M 09-2026 P : Pour l'ouverture de discussions avec la commune de Confignon concernant les parcelles du PLQ des Cherpines situées sur son territoire et une éventuelle modification des limites territoriales communales

M. Thorimbert procède à la lecture de la motion.

Le Président soumet l'entrée en matière de cette motion (annexe 7) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

M. Thorimbert donne maintenant lecture de l'exposé des motifs.

Mme Zimmermann précise que la Commune de Confignon n'a pas voté contre un PLQ. Comme l'a dit Mme Monbaron, elle a pris position sur un préavis de la Commune. Ce n'est pas une prérogative communale que de voter un PLQ. D'autre part, on ne parle pas du PLQ des Cherpines. C'est un PDQ qui a été validé en 2013. Ce dernier est en force. Il y a maintenant plusieurs PLQ et il est question ici d'un PLQ sur Confignon. Le parti socialiste a pris connaissance de cette motion et s'interroge tant sur les objectifs poursuivis par les motionnaires que sur la temporalité de cette proposition. Suite à la votation du 8 mars 2026, les autorités cantonales ont d'ores et déjà annoncé vouloir concerter la Commune de Confignon et les opposants et opposantes au projet pour discuter des marges de manœuvre et adaptations possibles du plan localisé de quartier. Pour le parti socialiste, il est donc précipité de vouloir intervenir dans ce processus avant d'avoir pu prendre connaissance des intentions de l'État et de la Commune de Confignon concernant l'avenir de ce PLQ. Si nous partageons l'objectif que ce quartier puisse se réaliser rapidement, ajouter une longue procédure de modifications des limites communales, études, discussions intercommunales, délibérations des deux Conseils municipaux, puis projet de loi au Grand Conseil, ne fera que d'allonger les délais de plusieurs années. De plus, sur le fond, le PS s'interroge sur les avantages que pourrait avoir la Commune de Plan-les-Ouates à réaliser ce PLQ à la place de Confignon et se demande si Plan-les-Ouates a la capacité financière aujourd'hui pour prétendre à des investissements supplémentaires à ceux déjà conséquents prévus aux Cherpines. Toutefois, afin de pouvoir connaître la position du Conseil administratif et des groupes sur le principe proposé par cette motion, le PS appelle à la renvoyer en commission conjointe, par exemple, Aménagement et nouveaux quartiers et Finances et économie.

M. Stauder précise que cela ne serait pas un projet de loi au Grand Conseil, mais une initiative pour modifier la constitution genevoise pour modifier les limites territoriales des Communes.

M. Solari remercie les auteurs de cette motion parce qu'elle nous a renvoyés à des discussions au sein du caucus qui étaient passionnantes, passionnées même, ce qui témoigne en soi de l'importance

du sujet. L'inquiétude de son groupe concernait la rumeur qu'il faudrait voter cette motion sur le siège ce soir, et il était un peu perplexe par rapport à cette urgence. Les Verts sont ouverts à cette réflexion et reconnaissent à cette motion le pragmatisme de la clarté des intentions qui ont été évoquées tout à l'heure. Cela étant dit, cet intérêt s'accompagne aujourd'hui de nombreuses incertitudes, de doutes et d'une forme de perplexité. La motion envisage explicitement une modification des limites territoriales communales et nous touchons là à un sujet particulièrement sensible. Derrière un tracé, il y a des réalités vécues, des attachements et des équilibres locaux. Un tel processus est par nature complexe et s'inscrit nécessairement dans la durée. Il implique des négociations, des discussions, une véritable appropriation par les populations concernées, puisqu'il touche à des questions d'identité, d'appartenance et de valeurs. Ainsi, aussi bien intentionnée soit-elle, cette démarche risque d'être perçue par les habitantes et les habitants de Confignon comme une tentative « d'annexion » au lendemain d'un vote qu'ils viennent d'exprimer démocratiquement. La motion elle-même reconnaît que ce résultat doit naturellement être respecté. Voilà, donc une première réaction qui amène les Verts à préconiser le renvoi en commission de cette motion, afin de pouvoir prendre le temps, une respiration, pour y réfléchir.

Vient ensuite la question financière, comme l'a relevée Mme Zimmermann. L'exposé des motifs évoque les responsabilités institutionnelles liées à l'aménagement, à la planification et à la réalisation des infrastructures publiques. Or, nous savons toutes et tous dans cette salle à quel point il est déjà difficile de réunir les financements nécessaires à notre propre développement communal. Intégrer un nouveau périmètre, aussi complexe, un autre territoire, avec les équipements publics qui lui sont associés, qu'il s'agisse d'écoles, de locaux pour les jeunes, de places publiques, de commerces, représenterait des coûts considérables. Les Verts sont bien conscients, et c'est là toute l'habileté de cette motion, que ses auteurs répondront à juste titre, que c'est précisément à cela que cette motion invite à répondre. Et ils auront raison. La motion est en effet rédigée avec suffisamment de prudence pour désamorcer en grande partie les objections de fond.

Il reste deux questions essentielles auxquelles cette motion ne peut pas répondre par elle-même. La première est conjoncturelle et déterminante. Une rencontre avec le Conseiller d'État Nicolas Walder en charge du territoire est imminente le 27 mars. Or, la modification des limites territoriales communales relève précisément des autorités cantonales, et la motion le rappelle elle-même. Il est donc important de connaître la position du Département du territoire sur cette piste pour ne pas prendre de risques et éviter qu'on nous dise que ce chemin n'est pas praticable. Donc, il est important pour les Verts d'attendre le retour des discussions que nos Conseillers administratifs auront avec le Conseil d'État vendredi.

La deuxième résistance des Verts concerne notre propre population, et c'est peut-être le point le plus fondamental ici, parce que nous sommes là pour représenter aussi les intérêts de notre population. Lors de la votation cantonale sur le déclassement des Cherpines, le 15 mai 2011, la population de Plan-les-Ouates avait dit non à plus de 60%. Nos voix n'ont pas suffi à faire pencher la balance à l'échelle cantonale, et le déclassement a été accepté par plus de 56% de la population genevoise. Aujourd'hui, cette motion nous invite à étudier la possibilité d'intégrer à notre territoire la partie confignonnoise de ce même périmètre, en clair, « d'annexer » un territoire que nos propres habitants et habitantes ne voulaient pas urbaniser. Quel signal envoyons-nous ce soir à ces citoyennes et citoyens de Plan-les-Ouates qui se sont déjà exprimés clairement et qui ont déjà été mis en minorité une première fois ? Quelle image donnerions-nous ? Nous devons absolument nous pencher sur la question et prendre le temps d'y réfléchir.

Enfin, et donc pour ces raisons, et en s'appuyant sur les articles 32 et 35 du règlement du Conseil municipal, les Verts souhaitent également soulever une question de forme. Un postulat qui chargerait le Conseil administratif d'étudier la question et de présenter un rapport ne serait-il pas plus approprié qu'une motion qui l'engage dans une démarche opérationnelle ? C'est une piste que les Verts soumettent à la réflexion des Conseillers municipaux ce soir. En tout état de cause, et si la forme de la motion reste privilégiée, le groupe propose de réunir une commission conjointe pour

son renvoi, point pour enterrer le débat, mais pour donner les conditions de sérieux et de transparence que ce dernier mérite.

M. Delfim remercie les motionnaires de soulever cette question. Le sujet est complexe et mérite d'être discuté. Il remarque qu'il a été très justement fait mention de ce qui avait été voté en 2011, et partage ce point, mais il pense aussi qu'être impliqué et d'avoir une position forte dans la discussion serait un avantage pour aller défendre l'intérêt de nos concitoyens, d'où le soin que nous devons porter à cette motion. Il pense qu'il faudrait la renvoyer en commissions Aménagement et nouveaux quartiers et Finances et économie, voire en commission conjointe.

M. Dupraz informe que le PLR trouve cette motion intéressante. De nombreuses discussions ont déjà eu lieu en interne dans le groupe à ce sujet, et des discussions avec Confignon semblent nécessaires. Il pense que le référendum de Confignon est lié aux effets financiers. L'autre aspect est que les habitants de Confignon ne veulent pas de ce quartier. Ils feront peut-être recours jusqu'au Tribunal fédéral. Quelles que soient les améliorations que nous pourrions apporter, le projet risque d'être repoussé encore pendant de nombreuses années. L'avantage de cette motion est qu'elle permet d'ouvrir la discussion. Il demande s'il ne serait pas plus judicieux de la renvoyer directement au Conseil administratif pour que celui-ci ouvre la discussion, sur la base de chiffres et du retour de l'entretien avec M. Walder. La motion n'impose rien. M. Dupraz rappelle que certains Cantons poussent même à la fusion des Communes. Nous pourrions aller jusqu'au bout, fusionner avec Confignon et la démanteler. Bien sûr, c'est un peu provocateur. Cette motion ouvre la voie à la discussion avec le Conseil administratif, avec les autorités de Confignon et les autorités cantonales. Il nous sera possible d'envisager toutes les possibilités et de les mettre en balance avec les effets financiers, qui seront un élément très important. M. Dupraz préconise donc un renvoi au Conseil administratif pour éviter d'avoir les mêmes discussions en commission conjointe ou Aménagement et nouveaux quartiers.

M. Majbour rejoint les propos du PS, des Verts et de l'UDC ainsi que leurs recommandations. Il émet quelques doutes relatifs à la situation financière peu favorable des Communes en ce moment.

M. Zumbach rebondit sur les propos de M. Dupraz et relève que la discussion cantonale ne nécessite pas une motion, elle aura lieu de toute façon ce vendredi. Au contraire, il pense qu'il serait intéressant d'avoir une discussion plus large, peut-être en commission conjointe, afin de pouvoir exposer toutes les visions. Ce serait passionnant. Personnellement, il ne peut pas se positionner pour un vote sur le siège alors qu'il manque des éléments essentiels, comme le point de vue de M. Walder. Il invite donc ses collègues à aller vers une discussion, pour approfondir le sujet et amener des éléments nouveaux.

Mme Monbaron remarque que nous n'aurons pas toutes les réponses vendredi après la discussion avec M. Walder. Elle rappelle qu'il est un Conseiller d'Etat nouvellement élu et il ne connaît pas tout l'historique que nous avons vécu ces dernières années. Il entendra notre point de vue et va devoir prendre connaissance du dossier pour se faire sa propre opinion. Il demandera aussi l'avis de Confignon, ainsi que de ses services. Un Comité de pilotage est prévu courant avril, mais l'ordre du jour n'est pas encore connu. Il ne faut donc pas s'attendre à un miracle. Que la motion soit renvoyée au Conseil administratif ou pas, Mme Monbaron en parlera vendredi avec M. Walder. La motion est publique, elle figurera dans les annexes de la séance de ce soir et sera accessible à tout le monde. Elle sera donc évoquée vendredi.

M. Thorimbert pense qu'il est important de réagir politiquement, rapidement, au résultat du vote de Confignon, motivé d'une part par la question financière et d'autre part par la volonté de non-urbanisation de tout ce secteur. Nous devons montrer que nous avons intérêt à faire avancer le dossier. Durant toutes les études qui ont eu lieu pour les Cherpines, des séances ont été organisées avec les Conseils administratifs et les Conseillers municipaux des deux Communes. Une sorte de partenariat tacite s'est mis en place autour des réflexions communes. Nous devons aujourd'hui rester autour de la table et accepter cette motion ce soir ou la prochaine fois. L'important est de montrer que nous prenons en considération ce qui se passe à côté. Quant aux remarques concernant la difficulté psychologique pour Confignon de « perdre » un bout de territoire, il rappelle qu'il n'y

a pas d'habitants dans ce secteur. Il est convaincu que les futurs habitants des Cherpines n'iront pas faire leurs courses à Confignon, parce que ce sera compliqué d'y aller. Le pôle d'intérêt des habitants des Cherpines sera Plan-les-Ouates. M. Thorimbert pense que l'idéal serait de voter cette motion sur le siège, mais il n'est pas opposé à un renvoi en commission conjointe, même si cela n'apportera pas grand-chose de plus.

M. Stauder informe, après vérification, que c'est une loi cantonale qu'il faut modifier pour un changement de limite territoriale communale. Il ajoute à l'intention de M. Dupraz, que si nous « annexons » Confignon, ou plutôt si nous fusionnons avec Confignon, ou si Confignon était démembrée, ce serait effectivement une modification de la constitution genevoise. Cela prendrait beaucoup de temps et il faudrait convaincre l'ensemble de la population genevoise.

Mme Monbaron précise que si cela devait se concrétiser, il faudrait que les deux Conseils municipaux soient d'accord, ce qui peut ouvrir la porte à un référendum, dans l'une ou l'autre des Communes, ou dans les deux. En l'absence de referendum, les délibérations entrent en force, et font alors l'objet d'une loi cantonale, qui peut aussi faire l'objet d'un référendum. La population peut donc manifester son désaccord à plusieurs étapes. Nous devons maintenant montrer notre intérêt pour poursuivre ce projet des Cherpines. La Commune a quand même acheté des parcelles avec l'argent du contribuable, et n'en fait rien pour le moment. Une bonne partie de la pièce D se trouve dans le 2^{ème} PLQ. De plus, des lois pourraient évoluer pour permettre une densité supérieure ; personnellement, Mme Monbaron n'a pas envie de voir se développer des tours géantes aux Cherpines.

M. Favre rappelle que lors du vote du déclassement de cette zone en 2011, l'argument principal était le logement. Ce terme apparaît très largement dans le texte de cette motion. Aucune Commune ne peut prétendre vouloir beaucoup de logements à Genève, mais pas sur son territoire. En l'occurrence, c'est une espèce d'égoïsme qui se manifeste. Or, c'est une question d'intérêt général que des logements se construisent, y compris à Confignon. Il faut trouver des solutions pour répondre à cette demande de la population genevoise dans son ensemble.

M. Thorimbert demande une suspension de séance de quelques minutes pour discuter d'une éventuelle transformation de la motion en postulat.

Le Président suspend la séance à 21h25.

La séance reprend à 21h32.

M. Thorimbert annonce qu'après discussion avec les autres groupes politiques signataires, son groupe le Centre propose de voter cette motion sur le siège.

M. Delfim confirme que compte tenu des discussions qui viennent d'avoir lieu et du caractère urgent par rapport à la séance prévue vendredi avec le Conseil d'Etat, un vote ce soir constituerait un plus. L'UDC préconise finalement de voter la motion sur le siège.

M. Solari précise que le groupe des Verts demande un renvoi en commission conjointe.

Le MCG et le PS demandent également un renvoi en commission conjointe.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi en commission conjointe de la motion M 09-2026 au vote du Conseil municipal, qui refuse par 10 oui et 11 non.

Le Président soumet maintenant la motion au vote du Conseil municipal.

La motion M 09-2026 est <u>acceptée</u> par 11 oui, 8 non et 2 abstentions.

7. QUESTIONS

Cohabitation des vélos musculaires et des vélos électriques 45km/h

M. Thorimbert, à vélo musculaire sur la piste cyclable de la route des Chevaliers-de-Malte direction mairie, s'est fait dépasser par un vélo électrique 45km/h, ce qui lui a valu une « petite frayeur ». Il demande ce que le Conseil administratif compte faire pour interdire les vélos 45km/h sur certaines pistes cyclables. Il sait que la législation a changé le 1^{er} juillet 2025 et que des panneaux existent, mais il n'y a pas d'information sur ce tronçon, et par ailleurs, les petits panneaux installés ne sont pas très efficaces, et il pense que les gens n'ont pas conscience de ces interdictions. Il demande que le Conseil administratif mette en place une information et des actions pour prévenir les accidents, qui pourraient être graves, entre les vélos musculaires et les vélos électriques 45km/h, qui sont de véritables dangers publics. Il demande une réponse de la part de M. Rodriguez lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Réponse à une question sur le trafic de transit et la mobilité

Mme Molla rappelle que plusieurs séances sur le trafic de transit et la mobilité dans notre commune ont eu lieu. Une question à ce sujet, très détaillée, avait été posée par une personne du public lors de la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2025. Elle estime qu'aucune réponse n'a été apportée à cette question et demande qu'une réponse structurée soit fournie, notamment pour les personnes qui ont participé aux différents ateliers et qui ont pris le temps de se pencher sur ces sujets.

Risques liés aux deux-roues motorisés

M. Delfim a failli être percuté par un scooter en provenance de l'école Stittelmann, alors qu'il circulait à pied sur le chemin du Grand-Voiret. Cette situation est récurrente. Certains habitants envisagent même de lancer une pétition pour tenter de régler le problème. Il demande ce qui pourrait être envisagé pour réduire les risques liés à ces deux-roues motorisés. La question ne concerne pas tellement les excès de vitesse, mais plutôt les incivilités et les comportements inadéquats.

Mme Monbaron répond que des contacts ont été pris avec la police cantonale pour installer des radars, mais ce n'est pas simple. Certains contrôles prévus sont simplement annulés, et nous n'avons pas le choix des jours ni des horaires, pas toujours choisis très judicieusement. Nous ne baissons cependant pas les bras, des demandes régulières sont faites. Sans radar, il est inutile de déployer des policiers municipaux. Les zones 30 doivent être bien structurées. Elles ne sont pas suffisamment vérifiées et aucun bilan n'a été fait. Mme Monbaron transmettra la question à M. Rodriguez, qui complètera.

M. Delfim remarque que le problème n'est pas tellement lié à la vitesse, mais plutôt à des comportements inadéquats : rouler à gauche, téléphone en main, etc.

M. Zumbach rebondit sur ce qui vient d'être dit et abonde dans le même sens car il est passé très près d'un accident avec sa fille de 7 ans qui a été heurtée par un scooter dans des conditions similaires.

Patinoire

M. Zumbach mentionne la délibération D 03-2025 votée le 17 juin 2025 concernant un crédit d'engagement de 575 000 francs pour un renouvellement des installations de production de glace et des équipements périphériques de la patinoire. Il demande ce qui a été mis en place à la suite de cette décision.

Mme Monbaron apportera une réponse détaillée lors de la commission Sports de jeudi prochain.

8. DIVERS

Nouveau logo de la Commune

Mme Monbaron annonce qu'un nouveau logo sera introduit progressivement jusqu'à mi-2027. Le Conseil administratif a en effet souhaité accompagner un peu le dynamisme de Plan-les-Ouates en créant un logo plus moderne et plus lisible, tout en restant traditionnel et en gardant la mémoire du passé. C'est un nouveau logo qui définit notre esprit innovant, qui s'adapte à notre environnement humaniste et physique, et qui nous permet de garder nos racines fortes et notre héritage, notamment par la mise en valeur des armories. Il sera présenté dans le cadre du livret de fête du 175^{ème} avec, bien sûr, à l'intérieur de ce livret, une explication quant à ce changement. Il figurera sur le papier à lettres utilisé au sein de l'administration et sur les enveloppes, et une période transitoire suivra, pour les supports et la signalétique, qui s'échelonnera jusqu'en juin 2027, date à laquelle le logo d'aujourd'hui disparaîtra complètement.

Mme Monbaron salue la présence ce soir de la créatrice de ce logo, nouvellement en charge de la communication dans notre Administration.

Anniversaire

Le Président signale que M. Favre fêtera son anniversaire demain. Le grand Michel représente la mémoire de cet hémicycle, il est le vétéran, le M. Esprit de Plan-les-Ouates. Il lui souhaite un joyeux anniversaire et lui remet un bouquet de fleurs, sous les applaudissements de l'assemblée.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21h49.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Projet

Mme Astrid Sonnevile-Dings, habitante de Confignon, fait partie du groupe qui a initié le référendum. Elle fait le tour des Communes pour voir comment se passent les séances de Conseil municipal, afin de pouvoir faire des propositions pour celui de sa Commune. Elle est heureuse de constater qu'on parle de Confignon à Plan-les-Ouates. Elle n'est pas là pour commenter les discussions, mais souhaite tout de même apporter un complément d'information au sujet du référendum. Elle précise qu'il s'agit uniquement d'un préavis, et non pas d'un souhait d'aller contre le PLQ. Elle explique que ce PLQ n'est pas équitable pour Confignon au niveau financier, et il est attendu que le Canton fasse des propositions à ce sujet. Il est estimé que le plan de mobilité n'est pas suffisamment abouti pour être mis en place et que la densité prévue sera problématique. La protection de la nature n'est pas suffisamment prise en compte. Il est donc demandé au Canton d'améliorer le PLQ, afin que la population puisse accepter de construire.

Le Président remercie tous les présents et les invite à se rendre à la cafétéria pour le verre de l'amitié.

La secrétaire
Nathalie RUEGGER

Le Président
Vincent CASARES

RAPPORTS :

- a) Environnement et infrastructures du 2 mars**
- b) Sécurité et communication du 9 mars**
- c) Sociale et enfance du 12 mars**
- d) Culture du 16 mars**
- e) Finances et économie du 19 mars**

Annexe 1

Réponse à la motion M 53-2025 : Pour que les enfants pratiquant l'Instruction En Famille (IEF) bénéficient des mêmes droits que les autres enfants scolarisés dans la commune

Annexe 2

D 22-2026 R : Crédit d'engagement de 4 200 000 F pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Annexe 3

D 24-2026 R : Crédit d'engagement de 3 300 000 F pour la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune (poste de police communal et permanence sociale) dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Annexe 4

D 29-2026 P : Constitution de deux servitudes de distance et vue droite au profit des parcelles Nos 2'323, 7'466, 7'467 et 7'468 et à charge de la parcelle n° 5'275, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates

Annexe 5

D 30-2026 P : Autorisation donnée au Conseil administratif de signer les actes relatifs aux mutations parcellaires permettant la finalisation des aménagements extérieurs de l'immeuble sis sur les parcelles Nos 6'877, 6'874, 7'599 et 7'600 ainsi que la cession gratuite au domaine public communal de la surface supportant l'éco-point, et à la constitution de deux servitudes à usage de place SIS au profit des futures parcelles Nos 7'854 et 7'855 et à charge de la future parcelle communale N° 7'852, en lien avec la réalisation du PLQ N°29117-529 (Petites Fontaines) à Plan-les-Ouates

Annexe 6

M 07-2026 R : Pour la création et l'amélioration des places de parc pour deux-roues motorisés et/ou musculaires à Plan-les-Ouates

Annexe 7

M 09-2026 P : Pour l'ouverture de discussions avec la commune de Confignon concernant les parcelles du PLQ des Cherpines situées sur son territoire et une éventuelle modification des limites territoriales communales

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Date de la séance : lundi 2 mars 2026, 20h00

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Ouverture de la séance par le président Monsieur Denis Thorimbert.

D 22-2026 R : Crédit d'engagement de 4 200 000 F pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Présentation du conseiller administratif et des services. La délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

D 24-2026 R : Crédit d'engagement de 3 300 000 F pour la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune (poste de police communal et permanence sociale) dans l'immeuble H1 du PLQ Rollet à Plan-les-Ouates

Présentation du conseiller administratif et des services. Après discussion, la délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

M 03-2025 R « Pour une étude de faisabilité en vue d'un réaménagement ambitieux de la route de Saint-Julien »

Présentation par le motionnaire et discussion autour de la motion. La votation de la motion est ajournée afin que les services puissent amener de nouveaux éléments concernant l'historique des projets en lien avec les axes routiers pénétrants la commune.

M 07-2026 R : Pour la création et l'amélioration des places de parc pour deux-roues motorisés et/ou musculaires à Plan-les-Ouates

Présentation par les motionnaires, discussion autour de la motion. Après discussion, la motion est préavisée favorablement à l'unanimité avec deux amendements suivants :

La phrase : « cet inventaire devra privilégier des réaménagements légers de l'espace public, sans suppression de places de parc destinées aux voitures » sera supprimée.

La phrase « dans la mesure du possible » est ajoutée après la phrase : « Et ce, sans impact négatif sur le nombre de place de stationnement automobile existantes ».

08-2026 R : Pour une modernisation progressive et une gestion pérenne des places de jeux de la commune de Plan-les-Ouates

Présentation par les motionnaires, discussion autour de la motion. Après discussion, la motion est préavisée négativement.

Communication du conseil administratif.

Le Conseil administratif informe la commission de divers points en lien avec les infrastructures, le génie civil et la mobilité. D'autres informations concernant les services de l'environnement et de la voirie sont présentées à la commission.

Quelques divers sont amenés par les membres de la commission.

Rapporteur : Marc Zumbach

RAPPORT DE LA COMMISSION SÉCURITÉ et COMMUNICATION
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : lundi 9 mars 2026 – 18h30

1. Communications du Conseil administratif – Bilan d’activités 2025 de la Police municipale

Le responsable de service *ad interim* de la Police municipale de Plan-les-Ouates présente le rapport d’activité 2025. Il y avait un effectif de 10 APM sur l’année, avec des départs et de nouvelles arrivées. De manière générale, la criminalité à Plan-les-Ouates reste faible et stable, malgré l’augmentation de la population.

Christophe STAUDER, rapporteur

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIAL ET ENFANCE

Date de la séance : jeudi 12 mars 2026, 20h00

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Ouverture de la séance par M. Solari à 20h10

Audition de « Orchestre en classe », Conservatoire populaire de Musique de Genève, le but de cette présentation est de faire connaître l'initiative qui a pour but de démocratiser l'accès à l'enseignement musical et développe la sociabilisation. Le conservatoire a approché l'école de Champ-Joly en premier et a fait une demande de rencontre auprès de la commission ensuite.

Action sociale :

Proposition de motion pour le maintien des personnes âgées le plus longtemps possible à la maison.

Le projet d'écriture a été discuté et il a été décidé de ne pas poursuivre la démarche en l'état. Celui-ci sera potentiellement retravailler par les rédacteurs.

Petite enfance :

Présentation des structures petite enfance subventionnées.

Présentation des 3 gouvernances petite enfance sur la commune de Plan-les-Ouates.

Exposé détaillé des particularités de gouvernance des accueils en faveur de la petite enfance.

Rapporteur : Mme Molla
12 mars 2026

RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE

Date de la séance : lundi 16 mars 2026, 20h00

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Ouverture de la séance par la présidente Madame Muriel Zimmermann

Audition de l'association « Les Férus de l'Histoire » :

Présentation de l'histoire, des activités et des objectifs de l'association par le président et la secrétaire. Présentation de la fête médiévale de Compesières et de sa valeur ajoutée pour la commune et la région. Plusieurs questions sont posées et la commission salue le travail de l'association. Les membres de la commission souhaitent bonne chance aux deux membres du comité pour l'édition 2026.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 :

Plusieurs remarques sont formulées sur des problèmes de compréhension de certaines parties du PV ainsi que des corrections. Le procès-verbal est approuvé en tenant compte de ces modifications par 6 votes en faveur et 5 abstentions.

Approbation du procès-verbal des commissions conjointes du 19 janvier 2026 :

Le procès-verbal est approuvé par 5 votes en faveur et 6 abstentions.

Communications du Conseil administratif :

La responsable du service culturel fait un point de situation sur le travail accompli dans le cadre de la préparation du 175^e anniversaire de la Commune.

Des bilans positifs sont tirés de la biennale de design graphique « Upload » ainsi que des activités de l'arcade Pierrablanca.

La responsable du service culturel et Monsieur Rochetin font un bref historique du projet de mise en place d'une bibliothèque à Plan-les-Ouates et informent que l'option actuellement en cours de discussion pour la création de cet espace est un projet intercommunal avec la commune de Lancy au Trèfle Blanc. Monsieur Rochetin indique qu'il considère ce projet comme une priorité. En attendant la concrétisation de ce lieu, la responsable du service culturel rappelle que différentes ressources existantes sur la commune permettent de pallier ce manque. Plusieurs membres soulignent l'importance de ce projet et la nécessité d'en faire une priorité, ainsi que l'intérêt de renforcer la collaboration avec la Ville de Lancy dans ce cadre.

Le conseiller administratif présente l'agenda culturel à venir.

Divers

Aucun divers

Clôture de la séance à 22h10

Rapporteur : Marc Zumbach

Le 16 mars 2026

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES et ÉCONOMIE
--

Lieu : Mairie – Salle des commissions

Date et heure : Jeudi 19 mars 2026 à 20h00

1. Présentation du Service des Ressources Humaines.

La responsable du Service RH présente les thèmes principaux de 2025, en particulier la mise à jour du statut du personnel, la réorganisation du service RH, l'engagement de l'équipe éducative pour la nouvelle crèche PotiMarron, la formation des cadres et la mise en place du système de lanceurs d'alerte.

Quelques indicateurs pour 2025 sont également partagés.

Elle répond finalement aux nombreuses questions des commissaires à leur entière satisfaction.

2. Présentation du Secteur de la Promotion économique.

Le cadre économique de la Commune est présenté par la déléguée à la Promotion économique qui explicite également sa fonction. Celle-ci consiste notamment à soutenir les acteurs économiques et à cultiver des conditions cadres favorables. La valorisation du tissu économique est également mise en avant. Cette dernière passe beaucoup par l'organisation d'événements tels qu'*Autour du temps*.

La déléguée répond ensuite avec brio aux questions des commissaires.

3. D 22-2026 R : Crédit d'engagement de 4 200 000 F pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Monsieur Rochetin, Conseiller Administratif, rappelle brièvement le projet. Une discussion s'ensuit entre les commissaires, en particulier s'agissant de son financement et de son amortissement.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

4. D 24-2026 R : Crédit d'engagement de 3 300 000 F pour la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune (poste de police communal et permanence sociale) dans l'immeuble H1 du PLQ Rollet à Plan-les-Ouates

Monsieur Rochetin, Conseiller Administratif, rappelle les grandes lignes de cet investissement.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

Barthélémy von Haller, rapporteur

Réponse à la motion M 53-2025**« Pour que les enfants pratiquant l'Instruction En Famille (IEF) bénéficient des mêmes droits que les autres enfants scolarisés dans la commune »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 20 mai 2025, votre Conseil a accepté à l'unanimité, par 22 oui, la motion M 53-2025, portant sur la participation des enfants pratiquant l'Instruction En Famille (IEF) à certaines activités communales liées aux écoles.

En préambule, le Conseil administratif rappelle que l'enseignement primaire est régi par plusieurs textes législatifs cantonaux selon lesquels l'école à la maison est supervisée par le Service d'autorisation et de surveillance de l'enseignement privé, en tant que forme d'enseignement privé. Les activités organisées par la Commune pour les écoles, telles que la Fête des écoles, sont destinées aux écoles publiques, conformément à leurs missions spécifiques et à l'organisation cantonale de la scolarité. Elles ne sont pas proposées aux écoles privées.

Après analyse de la motion, ainsi que des éléments légaux et organisationnels transmis par le SASJ, le Conseil administratif rend les décisions ci-dessous. Ces dernières concilient l'ouverture vers les familles pratiquant l'enseignement à domicile, avec les limites induites par les cadres légaux, organisationnels et scolaires en vigueur.

Concernant la première invite**Autoriser la participation des enfants IEF au cortège des de la Fête des écoles**

Le Conseil administratif accède à cette demande afin d'offrir un espace visible et intégré aux enfants pratiquant l'enseignement à domicile, sous un panneau dédié. Une lettre a été adressée, en date du 19 février 2026, aux familles concernées afin de leur demander si elles sont intéressées à ce que leur enfant prenne part au cortège. À ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue. Le délai de réponse est fixé au 31 mars.

Concernant la deuxième invite**Remettre aux enfants en IEF le cadeau de fin de scolarité primaire**

Le Conseil administratif accepte cette invite. La remise de la BD destinée aux élèves de 8P aura lieu individuellement, en dehors de la cérémonie officielle réservée aux classes des écoles publiques. Cette année, il n'y a pas d'enfants de ce degré en enseignement à domicile.

Concernant la troisième invite**Étudier la faisabilité pour que les enfants IEF participent à l'activité citoyenne « Visite de la Mairie »**

Le Conseil administratif accepte cette invite. Cette participation ne pourra toutefois pas s'inscrire dans le cadre des visites organisées sur temps scolaire pour les élèves des écoles publiques. La participation est possible via les activités communales accessibles à toutes et tous, notamment durant la Semaine de la démocratie, qui permettent de découvrir les institutions communales.

Accès aux manèges durant le temps scolaire

Le Conseil administratif n'accède pas à cette demande. Pour des raisons d'organisation et de responsabilité, l'accès aux manèges reste réservé aux écoles publiques durant le temps scolaire. Toutefois, le vendredi dès 16h30 les enfants pratiquant l'enseignement à domicile pourront, comme toutes les familles, bénéficier librement et gratuitement des manèges.

Avec mes remerciements et mes cordiales salutations.

Philippe Rochetin
Membre du Conseil administratif

février-mars 2026 /#59226



Conseil municipal

Législature 2025-2030
Délibération **D 22-2026**
Séance du 24 mars 2026

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 4 200 000 F pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Vu le vote de la délibération D 182-2019 par le Conseil municipal le 10 décembre 2019 pour la réalisation du plan décennal 2020-2030 d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine bâti de la Commune,

vu l'intégration de la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp dans le plan décennal 2020-2030,

vu le rapport d'étude EPIQR+ élaboré par le bureau d'ingénieurs Estia pour l'analyse de la rénovation du groupe scolaire du Pré-du-Camp,

vu la nécessité de rénover le groupe scolaire du Pré-du-Camp, son enveloppe, les circulations, les locaux communs et certaines salles des écoles, les locaux administratifs et les installations techniques CVSE,

vu la volonté cantonale de maîtrise et réduction de la demande en énergie par, entre autres, l'augmentation de l'efficacité énergétique et la rénovation du parc bâti, développée dans le Plan directeur de l'Energie 2020-2030 (PDE) et le Plan climat cantonal 2030 (PCC),

vu la délibération D 77-2022, votée par le Conseil municipal le 18 octobre 2022 pour l'organisation d'une procédure du choix de mandataires pour la rénovation énergétique et technique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates,

vu les études préliminaires réalisées par l'atelier d'architecture F. Baud & T. Früh SA, associé aux bureaux d'ingénieurs Energy Management SA et EcoServices SA pour le projet de rénovation technique et architecturale du groupe scolaire Pré-du-Camp,

vu le résultat de l'appel d'offres pour le planificateur général et son équipe pluridisciplinaire retenant le bureau d'architecture de Planta et Associés Architectes SA,

vu l'exposé des motifs EM 22-2026, de février 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 4 200 000 F, destiné à la financer,
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/RE/VLM/bg #50'239 - SF/PL – Février 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 24-2026**
 Séance du 24 mars 2026

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 3'300'000 F pour la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune (poste de Police communal et permanence sociale) dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013,

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018, entré en force en octobre 2018,

vu la volonté communale depuis les premières réflexions sur le quartier de développer un poste de Police municipale et une permanence sociale sur le territoire de la Commune et vu l'opportunité de réaliser ces surfaces dans l'îlot « H1 » du PLQ Rolliet,

vu la délibération D 95-2023 accordant l'octroi par la Commune à Rolliet Activités SA d'un droit de superficie sur la parcelle N°7'487 supportant le bâtiment H1 afin de disposer d'un droit de regard sur la conservation à long terme d'une programmation santé-sociale grand public dudit bâtiment,

vu la signature devant notaire, le 16 mai 2024, du droit de superficie sur la parcelle N°7'487 supportant le bâtiment H1 au bénéfice de la société Rolliet Activités SA intégrant également la création d'une servitude d'usufruit au profit de la Commune en vue de la mise en œuvre des futurs locaux du poste de Police municipale et de la permanence sociale,

vu la délibération D 49-2021 accordant un mandat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Pilote) pour la mise en valeur des droits à bâtir propriétés de la Commune de Plan-les-Ouates aux Cherpines (et notamment le bâtiment « H1 ») dont la quote-part liée aux projets du patrimoine administratif sera comptabilisée dans le compte des investissements,

vu les études de projet réalisées en lien avec la délibération D 161-2025 acceptée le 18 mars 2025 en vue de l'étude pour la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune dans l'immeuble H1 du PLQ du Rolliet à Plan-les-Ouates,

vu le dépôt d'une demande d'autorisation de construire APA n°342721 le 17 décembre 2025 avec les estimations financières réalisées par le mandataire général,

vu l'exposé des motifs EM 24-2026, de février 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune (poste de Police communal et permanence sociale) dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.

2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'engagement de 3'300'000 F, destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de 3'300'000 F au moyen de 30 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2028.
5. De consolider les études réalisées préalablement via les délibérations D 161-2025 (crédit études), D 49-2022 (crédit de pilotage / partiel) conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.

SCA/VLM//bg #53'740 – SF/PL– Février 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
Délibération **D 29-2026**
Séance du 24 mars 2026

DELIBERATION

Constitution de deux servitudes de distance et vue droite au profit des parcelles N^{os} 2'323, 7'466, 7'467 et 7'468 et à charge de la parcelle n° 5'275, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates, à Plan-les-Ouates

Vu la demande d'autorisation de construire DD 334'814, acceptée le 25 novembre 2025 par le Canton de Genève, prévoyant la réhabilitation de trois immeubles existants et la construction d'un nouvel immeuble aux n°137 à 141 de la route de Saint-Julien, sur les parcelles n° 2'323, 7'466, 7'467 et 7'468.

vu l'historique de ce projet de construction dont la première dépose date de mars 2011 et qui a fait l'objet de nombreuses versions successives en fonction des discussions et demandes, parfois contradictoires entre elles, de la part notamment du Services Monuments et Sites (SMS), de la Commission des Monuments de la Nature et des Sites (CMNS) ou de Patrimoine Suisse,

vu la construction de deux extensions en bordure de limite parcellaire, nécessitant la constitution de deux servitudes de distance et vue droite au profit des parcelles N^{os} 2'323, 7'466, 7'467 et 7'468 et à charge de la parcelle N° 5'275, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu le rapport de la société Acanthe SA estimant la valeur de ces servitudes à 10'260 CHF, lesquels devront être versés par le bénéficiaire des servitudes à la Commune de Plan-les-Ouates,

vu le plan de servitudes établi en date du 14 février 2024 par le bureau de géomètre officiel Haller Wasser et modifié le 27 septembre 2024,

vu l'acte notarié préparé par Maître Nicolas Schussele pour la mise en œuvre de ces servitudes,

vu l'exposé des motifs EM 29-2026, de mars 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 17 oui, 0 non et 5 abstentions

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer les actes relatifs à la constitution de deux servitudes de distance et vue droite au profit des parcelles Nos 2'323, 7'466, 7'467 et 7'468 et à charge de la parcelle N° 5'275, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates, sises sur le territoire de Plan-les-Ouates, selon le plan de servitudes établi le 14 février 2024 par le bureau de géomètres Haller Wasser.
2. D'accepter le versement à son profit d'un montant unique de 10'260 CHF à titre de valeur compensatoire.

3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.

SCA/ED/lc # 57'124 – SF/PL - Mars 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 30-2026**
 Séance du 24 mars 2026

DELIBERATION

en vue d'autoriser le Conseil administratif à signer les actes relatifs aux mutations parcellaires permettant la finalisation des aménagements extérieurs de l'immeuble sis sur les parcelles N^{os} 6'877, 6'874, 7'599 et 7'600 ainsi que la cession gratuite au domaine public communal de la surface supportant l'éco-point, et à la constitution de deux servitudes à usage de place SIS au profit des futures parcelles N^{os} 7'854 et 7'855 et à charge de la future parcelle communale N° 7'852, en lien avec la réalisation du PLQ N°29117-529 (Petites Fontaines) à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ N° 29117'529 adopté par le Conseil d'Etat le 23 juillet 2003,

vu le projet de construction du dernier immeuble prévu par le PLQ, propriété de SI Fontaines SA, MM Laurent et Rebord et Lithos Fondation, sur les parcelles N^{os} 6'877, 6'874, 7'599 et 7'600,

vu la réalisation en 2020 du prolongement du mail 2000 sur la parcelle N° 7'416 dont une partie est restée non aménagée en attente de la finalisation de la construction précitée,

vu le décalage entre les aménagements extérieurs réalisés et les limites parcellaires existantes ainsi que la pertinence de les faire coïncider pour la gestion de la copropriété et du Mail 2000,

vu l'aménagement de deux places SIS pour le nouvel immeuble, sises en partie sur la parcelle communale N°7416, nécessitant la constitution de deux servitudes d'usage au profit de la copropriété et à charge de la Commune, selon le plan de servitudes N° 67/2025 établi le 13 novembre 2025 par le bureau de géomètres HCC Ingénieurs géomètres SA,

vu le dossier de mutation parcellaire N° 67/2025 établi en date du 11 février 2026 par le bureau de géomètres HCC Ingénieurs géomètres SA, modifiant l'assiette des parcelles N^{os} 7'744, 7'599, 7'600, 7'416, 7'601 et dp 15'402,

vu l'exposé des motifs EM 30-2026, de mars 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer les actes relatifs :

- a) Aux mutations parcellaires permettant la finalisation des aménagements extérieurs de l'immeuble sis sur les parcelles N^{os} 6'877, 6'874, 7'599 et 7'600 ainsi que la cession gratuite au domaine public communal de la surface supportant l'éco-point, selon le tableau de mutation N° 67/2025 établi le 11 février 2026 par le bureau de géomètres HCC Ingénieurs géomètres SA ;
- b) A la constitution de deux servitudes à usage de places SIS au profit des parcelles N^{os} 7'854 et 7'855 et à charge de la Commune de Plan-les-Ouates (parcelle N° 7'852), selon le

plan de servitudes N° 67/2025 établi le 13 novembre 2025 par le bureau de géomètres HCC
Ingénieurs géomètres SA.

2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes nécessaires.

SCA/ED/lc # 56'535 – SF/PL - Mars 2026

9.

Motion

Pour la création et l'amélioration des places de parc pour deux-roues motorisés et/ou musculaires à Plan-les-Ouates.

Considérant :

- Vu la saturation croissante des axes routiers de la Commune de Plan-les-Ouates ;
- Vu la volonté de promouvoir une mobilité diversifiée, pragmatique et complémentaire, répondant aux besoins réels des habitantes et habitants ;
- Vu l'augmentation significative de l'utilisation des deux-roues, motorisés ou non (motos, scooters, vélos), et l'insuffisance actuelle des infrastructures de stationnement dédiées ;
- Vu le manque de lisibilité, de sécurité et d'adaptation de nombreuses zones existantes de stationnement pour deux-roues ;
- Vu la nécessité de concilier le développement de solutions de mobilité alternatives avec le maintien indispensable des places de stationnement pour les voitures, lesquelles sont déjà en diminution sur le territoire communal ;

Sur proposition de M. Jérémie Ducrest, ancien conseiller municipale et du MCG Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

INVITE

Par 19 oui, 2 non et 0 abstentions

A demander au Conseil administratif :

1. D'identifier les zones à forte demande

Réaliser un inventaire précis des places de stationnement existantes pour deux-roues et identifier les zones à forte demande avérée, notamment à proximité :

- des transports publics,
- des commerces,
- des zones à forte densité d'habitations,

– des équipements publics.

2. De créer de nouvelles places de stationnement pour deux-roues

Aménager de nouvelles places de parc sécurisées et clairement délimitées pour deux-roues, en utilisant en priorité :

- des espaces résiduels,
- des élargissements de trottoirs lorsque la sécurité piétonne est garantie,
- des zones aujourd’hui non exploitées ou mal utilisées,

et ce, sans impact négatif sur le nombre de places de stationnement automobile existantes, dans la mesure du possible.

3. D’améliorer la sécurité et la lisibilité des aménagements

Veiller à ce que les places pour deux-roues soient :

- correctement signalées,
- visibles,
- accessibles,
- et sécurisées, afin d’éviter les stationnements anarchiques sur les trottoirs ou la chaussée.

4. D’étudier des solutions de couverture légères et végétalisées

Étudier la possibilité d’installer, lorsque cela est techniquement et financièrement réalisable, des couvertures légères (abris) pour les deux-roues, notamment près des pôles attractifs.

5. De communiquer et sensibiliser

Informar la population des nouveaux aménagements réalisés et rappeler les règles de stationnement applicables, dans un esprit de cohabitation respectueuse entre tous les usagers de l’espace public.

Pour le MCG : Alexandra Saas et Barbara Soulier

Exposé des motifs

La présente motion vise à répondre de manière concrète et équilibrée à l'évolution des pratiques de mobilité à Plan-les-Ouates.

Elle propose le développement ciblé et mesuré de places de stationnement pour deux-roues, tout en affirmant clairement le principe fondamental du maintien intégral des places de parc pour voitures.

Plusieurs secteurs identifiés comme particulièrement sollicités, notamment l'avenue du Millénaire et la route de Bardonnex, souffrent actuellement d'un manque de places de stationnement adaptées aux deux-roues. Ces situations illustrent une problématique plus large qui touche de nombreux quartiers de la commune

Il ne s'agit en aucun cas d'opposer les modes de transport, mais de garantir une utilisation rationnelle et ordonnée de l'espace public existant.

Cette approche pragmatique permet d'améliorer la qualité de vie, la sécurité et l'ordre dans l'espace public, sans opposer les différents modes de transport, mais en les rendant complémentaires.

Le MCG de Plan-les-Ouates invite ses collègues du conseil municipal à faire un bon accueil à cette motion et à s'y joindre pour tous ceux qui le souhaitent pour l'avenir de notre commune et de nos concitoyennes et concitoyens.

MOTION

Pour l'ouverture de discussions avec la commune de Confignon concernant les parcelles du PLQ des Cherpines situées sur son territoire en vue d'une éventuelle modification des limites territoriales communales

Considérant :

- Que le projet de développement des Cherpines constitue l'un des projets d'urbanisation les plus importants du canton de Genève et vise notamment la création de logements, d'équipements publics et d'espaces publics ;
- Que ce périmètre de développement se situe à cheval sur les territoires des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon ;
- Que la population de la commune de Confignon a rejeté, lors de la votation communale du 8 mars 2026, le plan localisé de quartier (PLQ) des Cherpines concernant la partie située sur son territoire ;
- Que ce rejet crée une situation nouvelle pour l'avenir du projet dans ce secteur ;
- Que la commune de Plan-les-Ouates a historiquement manifesté sa volonté de participer activement au développement du secteur des Cherpines et à la création de nouveaux logements ;
- Que les développements prévus sur cette seconde partie du quartier, hormis les logements, sont nécessaires à la qualité de vie prévue pour l'entier des Cherpines, mais également pour la région (ESII, locaux pour les jeunes, place publique, commerces, équipements culturels, etc.)
- Que, dans un contexte de pénurie de logements dans le canton de Genève, il est nécessaire d'examiner toutes les pistes permettant de faire avancer des projets structurants pour la région ;
- Qu'une piste pourrait consister en une modification des limites territoriales entre les communes de Plan-les-Ouates et de Confignon ;
- Qu'une telle évolution permettrait que la partie du PLQ des Cherpines aujourd'hui située sur le territoire de Confignon soit intégrée au territoire communal de Plan-les-Ouates.

En conséquence, sur initiative du groupe Le Centre - les Verts'Libéraux,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

INVITE

Par 11 oui, 8 non, 2 abstentions

Le Conseil administratif :

- À prendre contact avec les autorités de la commune de Confignon afin d'ouvrir des discussions à la suite du rejet du PLQ des Cherpines par la population de Confignon le 8 mars 2026 ;
- À étudier, en parallèle d'une éventuelle opération foncière, la possibilité d'une modification des limites territoriales entre les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates afin que la partie du PLQ des Cherpines située sur le territoire de Confignon puisse être rattachée à celui de Plan-les-Ouates ;
- À évaluer les implications juridiques, institutionnelles, financières et territoriales d'un tel scénario, notamment en lien avec les autorités cantonales ;
- À informer régulièrement le Conseil municipal des résultats de ces discussions et des options qui pourraient être envisagées pour l'avenir du secteur.

Sur initiative et pour le groupe Le Centre – Les Verts'Libéraux : Vincent Casares, Anita de Mitri, Claudio Fedele, Marc Guillermin, Suzanne Queijo Haddad, Denis Thorimbert et Isabelle Willimann

Pour le groupe PLR : Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Marie-José Molla

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet de développement des Cherpines constitue depuis plusieurs années l'un des principaux projets d'urbanisation de la région genevoise. Situé à cheval sur les communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, ce secteur est appelé à jouer un rôle important dans la réponse aux besoins en logements et en infrastructures publiques dans le canton de Genève. Il s'inscrit par ailleurs dans la volonté cantonale de densifier certaines zones urbanisables afin de répondre à la croissance démographique et à la pénurie persistante de logements.

Le développement de ce secteur représente également une opportunité importante pour renforcer l'offre de logements accessibles à la population, tout en permettant la création d'équipements publics, d'espaces publics de qualité et d'infrastructures adaptées aux besoins futurs des habitants.

Toutefois, la votation communale organisée à Confignon le **8 mars 2026**, qui a conduit au rejet du plan localisé de quartier (PLQ) des Cherpines concernant la partie située sur le territoire de cette commune, crée une situation nouvelle pour l'avenir du projet dans ce périmètre.

Ce résultat démocratique doit naturellement être respecté. Il traduit les interrogations et les préoccupations exprimées par la population de Confignon quant à l'évolution de ce secteur.

Dans le même temps, il invite les autorités concernées à réfléchir aux perspectives possibles pour l'avenir du projet et aux solutions permettant de poursuivre, dans la mesure du possible, un développement cohérent du périmètre des Cherpines.

Du point de vue de la commune de Plan-les-Ouates, l'intérêt pour la cohérence du développement du secteur des Cherpines demeure réel. Ce projet s'inscrit dans une vision d'aménagement du territoire visant à accueillir de nouveaux habitants, à développer des infrastructures adaptées et à accompagner de manière maîtrisée l'évolution du territoire communal.

Dans ce contexte, il apparaît opportun d'ouvrir un dialogue avec les autorités de la commune de Confignon afin d'examiner les suites qui pourraient être données à la suite de cette votation populaire. Une telle démarche permettrait d'explorer différentes pistes et d'évaluer les possibilités existantes pour l'avenir du secteur.

Parmi elles pourrait notamment figurer la possibilité d'une modification des limites territoriales concernant les parcelles du périmètre du PLQ des Cherpines situées sur le territoire de Confignon. Une telle hypothèse permettrait d'examiner si une évolution foncière pourrait faciliter la poursuite d'un développement cohérent du secteur.

Dans cette perspective, il pourrait également être pertinent d'étudier la possibilité d'une modification des limites territoriales entre les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates, afin que la partie du périmètre du PLQ des Cherpines actuellement située sur le territoire de Confignon puisse être intégrée au territoire communal de Plan-les-Ouates.

Une telle évolution pourrait permettre d'assurer une meilleure cohérence territoriale et urbanistique dans le développement du secteur, tout en clarifiant les responsabilités institutionnelles liées à l'aménagement, à la planification et à la réalisation des infrastructures publiques.

Il convient naturellement de rappeler qu'une modification des limites territoriales communales relève de procédures spécifiques et nécessite l'intervention des autorités cantonales compétentes. L'objectif de la présente motion n'est donc pas de préjuger d'une telle décision, mais simplement d'inviter le Conseil administratif à examiner cette piste et à ouvrir des discussions exploratoires avec les autorités concernées.

La présente motion vise ainsi à permettre une réflexion constructive et pragmatique sur l'avenir du secteur des Cherpines, dans l'intérêt du développement harmonieux du territoire et dans le respect des processus démocratiques.